

REGLEMENT PARTICULIER CIRCUIT TOUT-TERRAIN

*Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes
à la réglementation générale de la discipline.*

4^{ème} Autocross Sprint Car de Villefranque 11 ET 12 MAI 2024

Note : lorsqu'une compétition prévoit des disciplines en doublure, il y a lieu de compléter le règlement particulier de la compétition par des règlements particuliers de chaque discipline, en ne reprenant que les articles qui sont différents.

(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 11 doivent être renseignées. Toute autre information sera annexée au présent règlement.)

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA ADOUR COTE BASQUE organise le 11 ET 12 MAI 2024 avec le concours du Club Auto Moto Milafranga une compétition automobile nationale D'AUTOCROSS ET SPRINT CAR intitulée : *4^{ème} Autocross Sprint Car de Villefranque.*

Cette compétition compte pour le trophée de France Autocross et Sprint car, le championnat de la ligue sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud coefficient 2, le challenge des commissaires et le challenge CORAC 2024.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Automobile Nouvelle Aquitaine Sud le 05/03/2024 sous le numéro 14 et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro 71134 en date du 11 ET 12 MAI .

1.1P. OFFICIELS

Liste minimum non limitative – à compléter selon règlement spécifique de chaque discipline

Observateur de la FFSA	<i>Néant</i>
Président du Collège des Commissaires Sportifs	<i>GALBAN CLAUDE</i>
Membres du Collège	<i>MIO BERTOLO JEAN JACQUES LAVAL DANIELE</i>
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	
Directeur de Course	<i>BERGUES THIERRY</i>
Directeur(s) de Course adjoint(s)	<i>CENTIMES GERARD</i>
Adjoints à la Direction de Course	<i>NIEL JEAN MARC</i>
Commissaire Technique responsable	<i>ROQUES JEAN PIERRE</i>
Commissaires Techniques	<i>ROQUES LAURENT MAURIAL PATRICK ASSORIN ERIC</i>
Chargés des relations avec les concurrents	<i>LAVAL GERARD</i>
Chronométrateur(s)	<i>GALUT STEPHANE BERGUES SARAH</i>

	<i>CAPPELOT JACQUELINE</i>
Commissaire responsable du Parc Fermé	
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	<i>CAO SEBASTIEN</i>
Médecin Chef	<i>MATHIEU PASCAL</i>
Responsable Sécurité	<i>RUIZ JULIEN</i>
Responsable du service presse	
Juges de Faits	<i>CAILLE Michel</i>

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

Pour les compétitions hors Championnat, la réunion se tiendra 1 heure avant la fin des vérifications techniques. (Art 6.5 de la Réglementation Générale Auto-Cross et Sprint-Car 2024)

L'organisateur administratif est l'ASA ADOUR PAYS BASQUE et l'organisateur technique est CLUB AUTO MOTO MILAFRANGA.

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	<i>Dès réception du Visa</i>
Clôture des engagements	<i>08/05/2024 23H59</i>
Publication de la liste des engagés	<i>JEUDI 09 MAI SUR LE SITE DU CHALLENGE CORAC</i>
Date et lieu de la compétition	<i>11 ET 12 MAI 2024 à VILLEFRANQUE</i>
Vérifications	<i>De 7 h à 9 h 00 à la zone technique</i>
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	<i>LE 11 MAI 2024 à 7H30 AU LOCAL COLLEGE</i>
Briefing obligatoire	<i>LE 11 MAI 2024 15 mn après les essais devant le PC (Chronométrage)</i>
Horaire des essais libres	<i>Néant</i>
Horaire des essais chronométrés	<i>A partir de 9h00 le samedi 11 mai</i>
Horaire de la course	<i>De 14H00 à 19 H00 le 11/05/2024 De 08H00 à 19 H00 le 12/05/2024</i>
Affichage des résultats provisoires	<i>15 minutes après la dernière finale</i>
Remise des prix	<i>A l'issue de chaque finale</i>

1.3P. VERIFICATIONS

. Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le samedi 11 MAI 2024 de 7h00 à 9h00 au local technique. Une convocation aux contrôles administratifs et techniques sera transmise à chaque concurrent par mail via la plateforme « engage-sport », chaque pilote devra se présenter aux vérifications munies de celle-ci et aux horaires indiqués pour sa catégorie.

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les inscriptions se feront sur la plateforme «www.engage-sports.com »

Les engagements seront validés à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au mercredi 8 MAI 2024 à 23H59. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement avoir été acquittés. Ils sont fixés à :

- 150 € jusqu'au mercredi à minuit de la semaine avant la compétition et à partir de là et jusqu'au mercredi avant la course 200 €
- 300€ sans la publicité facultative de l'organisateur(x2).

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 100 l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2P. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture ne pourra pas être pilotée par DEUX pilotes (à l'exception de la division *sprint girl*).

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis (*fournir un certificat médical lors des vérifications administrative*).

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA.

4.4P. NUMEROS

Les numéros ne seront pas fournis par l'organisateur.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative s'il y a, sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

4ème autocross et sprint car Milafranga se déroulera sur le circuit Bellevue Il est long de 870 mètres et la largeur est comprise entre 11,6 mètres et 14,8 mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 23 mars 2022 sous le numéro 6410220491 AC REG 0872

L'accès au circuit se fait sur la route du village D137 de Villefranque *en suivant le fléchage*.

Point Gps : Latitude 43 .468422 – longitude 1. 465586

L'accès au circuit se fait (*définir le parcours pour parvenir au circuit*).

6.7P. TABLEAU D’AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé près de la ZONE RESTAURATION, Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés. Conforme à l'art 6.4 de la réglementation générale Autocross et Sprint Car 2024.

Toutes les informations portées sur le tableau d'affichage seront éventuellement disponibles de façon virtuelle (application de messagerie instantanée, serveur de résultats ou autre).

En cas d'affichage sur le tableau d'affichage officiel et sur le tableau d'affichage virtuel, l'heure de publication sur le tableau d'affichage virtuel prévaudra.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le(s) chargé(s) des relations avec les concurrents du podium. Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : 07.67.49.82.03. 06.83.82.74.95

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Horaires, nombre de tours/manches détaillés en annexe.

7.2P. BRIEFING

Le briefing écrit des pilotes sera disponible et diffusé sur le site www.challenge-corac.fr et l'application ITS Résultats .

Briefing oral du Directeur de course/ Samedi 11 MAI 15 minutes après la fin des essais devant le PC (Chronométrage).

7.6P. PARC FERME FINAL

Selon règlement spécifique de chaque discipline

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2P. PRIX EN ESPECES

IL n'y aura pas de prix en espèces. Remise des coupes à chaque finale.

10.3P. COUPES

Une coupe sera offerte aux 3 premiers de chaque finale, sur le podium d'arrivée.

10.4P. REMISE DES PRIX

Pas de remise des prix après la course ; produits régionaux prévus pour tous les officiels de l'épreuve.

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste **8**

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité **2, poudre ABC, 6 KG**
Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve **16**

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : 2

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges non

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

Accord du Directeur de Course : Joint pour Ligue et F.F.S.A.

Horaires détaillés de l'épreuve :

Samedi 11 MAI à 9H30 Warm up (si moins de 120 Partants)

- **Essais chronométrés en suivant par division par série de 4 tours chronométrés.**
Ordre de passage : tirage au sort sur la base de la liste officielle des engagés.
- **Manches qualificatives : samedi 11 MAI à partir de 14h00 et dimanche 12 MAI à 8H00 sur 5 tours**
- **Demi -finales : dimanche 12 MAI sur 6 tours, après la fin des manches.**
- **Finales : dimanche 12 MAI sur 7 tours après les ½ finales.**

Divers :

Parc concurrents : Les remorques vides seront susceptibles d'être garées en dehors du parc, ainsi que les voitures ou campings car des accompagnants.

Usage de l'eau : à utiliser avec modération afin de ne pas gêner les riverains situés en fin de réseau de la Lyonnaise des eaux.

Voies communales : stationnement interdit selon arrêté municipal en date de l'épreuve le long du chemin OYHAMBIDEA et chemin d'Aitachuri. Ne pas circulez avec les voitures de courses

Bruits nocturnes : Respecter la tranquillité publique.